

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

#### N° 24 – SPORTS

**Manifestation**  
**« foulées luziennes »**  
**fixation des tarifs**  
**d'inscription**

#### Rapporteur

M. le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 09 juin 2023 à 18 heures 30**

*Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen*

#### Présents

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint (*présent à la délibération n°1*)  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Delphine de Torregrosa, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, , Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Hugo Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillers municipaux en exercice.

#### Pouvoirs

- Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint, à Charlotte Loubet-Latour, conseillère municipale déléguée (*à partir de la délibération n°2*)
- Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint, à Christine Duhart, adjoint
- Jean-Luc Casteret, 9<sup>ème</sup> adjoint, à Pello Etcheverry, adjoint
- Loïc Jouenne, à Patricia Arribas Olano, adjoint
- Noémie Troubat, à Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée

#### Date de la convocation : 2 juin 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Pascale Fossecave a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N° 24 - SPORTS

### Manifestation « foulées luziennes » : fixation des tarifs d'inscription

M le Maire expose :

La commune organise chaque année, le 1<sup>er</sup> dimanche du mois de décembre, une course pédestre de 11 kilomètres, avec départ et arrivée place Louis XIV.

Cette manifestation est ouverte aux personnes licenciées ou non licenciées à partir de la catégorie cadets.

Il est proposé de fixer le tarif d'inscription de cette manifestation comme suit :

- inscription en ligne : 15 €
- inscription sur place le jour de la course : 18 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer les tarifs de la manifestation des foulées luziennes aux conditions exposées ci-dessus
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Sports, santé, mer et littoral* » du 23 mai 2023,
- fixe les tarifs de la manifestation des foulées luziennes aux conditions exposées ci-dessus
- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

### Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

